

Réf: Dossier 372137

Avis de constitution

SOCIETE « DJEHANE FOLLY DANCE » en abrégé « DFD »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERAIE 200M
APRES LE FEU DE QUICK MARKET AU ROND POINT DE
4EME PROGRAMME, LOT : 929, ILOT : 61, Lot 929, Ilot 61

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/12/2024, et enregistrés au CEPICI le 19/12/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DJEHANE FOLLY DANCE » en
abrégé « DFD »

Objet : - Salle de sport, Événementiel, Coaching
Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERAIE 200M
APRES LE FEU DE QUICK MARKET AU ROND POINT DE
4EME PROGRAMME, LOT : 929, ILOT : 61, Lot 929, Ilot 61

Dirigeant(s) M BOTI BI DJEHAN ARMAND JUSTE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-13441 du 26/12/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°79618/GTCA/RC/2024 du 26/12/2024

